



**CONSULAT GENERAL DE FRANCE A JERUSALEM**

5 RUE PAUL-EMILE BOTTA  
BP 182  
94109 JERUSALEM

le 25/04/2018

Téléphone : (972) (2) 629.85.00

**Objet : PROCES VERBAL DU PREMIER CONSEIL CONSULAIRE DES BOURSES SCOLAIRES  
2018/2019**

La séance plénière du Conseil Consulaire s'est tenue le 25 avril à 15heures à l'adresse suivante :  
Consulat général de France à Jérusalem  
5, rue Paul-Emile BOTTA  
B.P. 182  
94 109 JERUSALEM

**Participants :**

**Etaient présents :**

*Membres de droit :*

- M. BENICHOU Gérard, Conseiller à l'Assemblée des Français de l'étranger, Conseiller consulaire, Vice-Président du Conseil consulaire,
- Mme BURSTIN Rosy, Conseiller consulaire,
- M. COCHARD Pierre, Chef de poste, Consul Général, Président du Conseil consulaire,
- M. DEMMA Richard, Conseiller consulaire,
- Mme GARREAULT Elisabeth, Conseiller consulaire,
- M. LAVAUD Jean-Luc, Conseiller de Coopération et d'Action culturelle,
- Mme SEMHOUN Hélène, Conseiller consulaire.

*Membres désignés :*

- M. ARROUES Francis, Agent comptable de l'établissement, gestionnaire du Lycée Français de Jérusalem,
- M. BITTMANN Denis, Représentant établissement d'enseignement, Proviseur du Lycée Français de Jérusalem,
- M. DARAWSHA Muhamad, Représentant établissement d'enseignement, Président Comité de gestion du Lycée Français de Jérusalem,
- M. DREYFUS Pierre, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), ADFI Jérusalem,
- Mme OUAKNINE Maryline, Représentant établissement d'enseignement, Proviseure du Lycée Français de la Havat Hanouar Hatsioni.

*Experts :*

- Mme GUERIN-ALTARIBA Emmanuelle, Agent consulaire en charge du dossier bourses scolaires,
- M. MATTON Denis, Chef de chancellerie consulaire, Consul Adjoint.

**Membres absents excusés :**

- Mme AGUETTANT Béatrice, Représentant des parents d'élèves,
- M. HABIB Meyer, Député des Français de l'Etranger,

- M. OLIEL Claude, Représentant des associations de Français à l'étranger (reconnues d'utilité publique), UFE Jérusalem,
- M. SIDES Daniel, Représentant des organisations syndicales représentatives des personnels enseignants.

**Ont été remis aux membres du conseil consulaire les documents de travail suivants:**

- Ordre du jour,
- Instruction générale,
- Télégramme de cadrage,
- Eléments du barème,
- Tarifs scolaires pour l'année scolaire,
- Liste des demandes

**Première partie avant examen des dossiers individuels**

Monsieur Pierre COCHARD, Consul général de France à Jérusalem et Président du Conseil consulaire a ouvert la séance à 15h et souhaité la bienvenue aux participants.

Il a insisté sur le respect du principe de confidentialité qui régit les débats, qu'il s'agisse de la non divulgation des éléments constitutifs des dossiers individuels examinés ou des avis exprimés lors des discussions.

Il a brièvement présenté ce CCB1 en indiquant que 13 dossiers familiaux concernant 29 élèves y seraient étudiés dont un correspond à 2 nouvelles demandes et à 11 renouvellements et, ce, au regard de l'enveloppe limitative fixée pour cette première période par l'AEFE.

Pour conclure, il a rappelé les modalités entourant les deux procès-verbaux du conseil consulaire pour les bourses scolaires:

- un procès-verbal général à vocation de publication sur le site internet du Consulat général de France, sans mention de données personnelles, approuvé et signé par les membres présents lors du Conseil consulaire ;
- un procès-verbal détaillant les situations familiales des demandeurs, à la seule attention de l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger (AEFE), transmis après validation par le Président du Conseil consulaire.

La parole a ensuite été donnée à Monsieur Denis MATTON, chef de chancellerie, qui a fait un rappel relatif aux dossiers examinés en CCB2 et en période hors commission de la campagne 2017-2018 ainsi qu'à l'ensemble de cette précédente campagne, précisant que sur 14 dossiers familiaux instruits concernant 31 élèves, 11 familles se sont effectivement vues aidées soit 24 élèves. En termes budgétaires, il a rappelé que le montant de l'enveloppe globale allouée pour l'ensemble de cette campagne par l'AEFE.

Il a fait état de la famille qui a déposé un dossier de demande de bourses en période hors commission (1<sup>er</sup> janvier à 28 février 2018), l'acquisition de la nationalité française en 2017 lui ayant permis d'entrer tardivement dans le dispositif des bourses scolaires. Ce dossier concernant 2 enfants a fait l'objet d'un accord avec une quotité théorique partielle.

Il a ensuite donné quelques éléments de cadrage précisant sous quelles conditions doivent être étudiés les dossiers (présence sur la circonscription, non obligation d'inscription dans l'établissement au moment du dépôt de la demande, enfant âgé d'au moins 3 ans, production obligatoire du Certificat de Cessation de Paiement de la CAF, et seuils d'exclusion des patrimoines immobilier – 200 000 € - et mobilier – 100 000€)

Concernant le CCB1 de la campagne 2018-2019, il a indiqué que le taux de chancellerie ayant servi aux conversions dans les dossiers instruits était celui du 16/09/2017 à 0,237. Il a ensuite précisé que 3 dossiers étaient proposés pour une augmentation de la quotité théorique, qu'un dossier était proposé pour une pondération à la baisse et que le coût de ces modifications de quotité était compris dans l'enveloppe limitative accordée pour cette première période, supérieure à l'enveloppe de référence qui avait été fixée théoriquement. Il a également précisé le montant des besoins du poste après instruction et au vu des quotités théoriques initiales.

Il a mentionné les 2 dossiers (renouvellements) ajournés en CCB 2 car incomplets. Enfin, il a précisé qu'un dossier (renouvellement) avait fait l'objet d'un rejet pour dépassement du plafond des ressources (2 enfants).

La parole a ensuite été donnée à Madame Emmanuelle GUERIN-ALTARIBA, agent consulaire en charge des bourses scolaires, pour la présentation des dossiers instruits pour la présente campagne.

## Examen des dossiers individuels

### **LYCEE DE LA HAVAT HANOAR HATSIONI DE JERUSALEM**

Aucun dossier n'est présenté pour cet établissement.

### **LYCEE FRANCAIS DE JERUSALEM**

Les dossiers ont été présentés dans l'ordre alphabétique. La totalité des dossiers de demande concerne le Lycée Français de Jérusalem, aucune demande n'ayant été déposée par des familles d'élèves du Lycée de la Havat Hanoar Hatsioni.

13 dossiers familiaux ont été examinés concernant 29 élèves, dont :

- 2 premières demandes (3 enfants) ;
- 11 renouvellements (26 enfants).

Sur ces 13 demandes familiales :

- 2 ont fait l'objet d'un ajournement en CCB 2 car incomplet (3 enfants),
- 1 a fait l'objet d'un rejet au motif d'un dépassement du plafond de ressources (2 enfants)
- 10 ont été retenues (24 enfants) dont 3 (9 enfants) ont fait l'objet d'une pondération à la hausse de la quotité théorique et 1 a vu sa quotité théorique pondérée à la baisse.

## Observations suivant l'examen des dossiers / synthèse de la séance

Les discussions ont porté sur chaque dossier nominatif en fonction d'éléments propres à chaque situation individuelle.

Les représentants des Lycées Français de Jérusalem et de la Havat Hanoar Hatsioni ont précisé ne pas connaître de situation de non scolarisation pour raisons financières.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 16h15.